

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 Février 2025

Nombre de membres

Date de la convocation : 06/02/2025

Afférents au Conseil : 19

Quorum : 10

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

Présents : BREGIER T, CLASQUIN J-F, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, DEVAUCHELLE E, FRESSE A, GARBION J-M, HUREL-MATHIEU C, JACQUEMIN J-F, MAIRE P, ROLLOT D, VANNSON M-F, et VUILLEMIN E.

Monsieur Jean-François JACQUEMIN a été nommée secrétaire.

Absents excusés :

- Valérie AUBERTIN
- Marie BOIGEY-DIEMER
- Emmanuelle MILLION donne pouvoir à Philippe MAIRE
- Stéphanie POIRIER donne pouvoir à Adeline FRESSE
- Maxime ROUSSELOT donne pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU
- Corinne VUILLEMIN donne pouvoir à Marie-Françoise VANNSON

Validation du compte rendu du 27 décembre : Validé.

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Association des Maires Ruraux des Vosges - Adhésion 2025

2. Autorisation de l'adhésion au SMIC

PÔLE SANTE

3. Vente de la cellule commerciale n°6 du Pôle Santé – Psychologue

FORÊT

4. Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2025

BIBLIOTHEQUE

5. Approbation du contrat d'objectif bibliothèque

PERSONNEL

6. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^e classe (35/35°)

7. Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^e classe

8. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^e classe

AFFAIRES SCOLAIRES

9. Organisation du temps scolaire

10. Signature de la Convention Territoriale Globale – Période 2025/2029

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Délibération n°2025.1.001 – Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires Ruraux des Vosges – Année 2025

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il serait souhaitable de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires Ruraux.

Cette association a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération, par les pouvoirs publics, les problématiques spécifiques des communes rurales.

L'antenne vosgienne, bien connue, fait preuve de dynamisme pour la préservation de territoires ruraux vivants et habités, et permet de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent son avenir.

Le montant de l'adhésion 2025 est de 135€, en hausse de 10€ sur 2024 : 50€ pour le département et 85€ (+10€) pour le national.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires Ruraux des Vosges pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le paiement de la somme nécessaire au renouvellement de l'adhésion, soit 135€,

Délibération n°2025.1.002 – Autorisation de l'adhésion au SMIC – Année 2025

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la participation financière annuelle de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale est fixée pour 2025 à 1413,72 €.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il serait nécessaire de renouveler l'adhésion de la Commune au SMIC et ce au vu des services que propose le SMIC à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au SMIC pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le paiement de la somme nécessaire au renouvellement de l'adhésion, soit 1 413,72€

PÔLE SANTE

Délibération n°2025.1.003 – Vente de la cellule commerciale n°6 du Pôle Santé – Psychologue

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu la délibération n°2023-01-008 du 26 janvier 2023 fixant le montant de vente des cellules à un professionnel pour un montant de 2 064,00€/m²,

Vu la volonté de la part de Madame Thouvenot de s'installer durablement au sein du Pôle Santé, et plus précisément la cellule n°6 pour une surface de 25m²

Il est proposé un prix de vente de 51 600,00€ qui sera versé sous la forme de 180 mensualités.

Il est également demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de la vente de la cellule commerciale n°6 du Pôle Santé à Madame Thouvenot pour un montant de 51 600€,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à tout acte nécessaire à la réalisation de la vente

FORÊT

Délibération n°2025.1.004 – Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2025

Rapporteur : Philippe MAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de l'état d'assiette des coupes et la destination des produits telle que présentée par Monsieur MAIRE pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** la proposition de l'état d'assiette des coupes et la destination des produits pour l'année 2025.

POUR – 16

CONTRE – 0

ABSTENTION – 1 : Stéphanie POIRIER

BIBLIOTHEQUE

Délibération n°2025.1.005 – Approbation du contrat d’objectif bibliothèque

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Le contrat d’objectif bibliothèque proposé entre la Médiathèque Départementale des Vosges et la Commune a pour objectif :

- De consolider l’offre de services de la bibliothèque municipale
- Pour le Département, d’accompagner par de nombreuses mesures (détaillées dans l’annexe à la présente charte) la politique de lecture publique sur le territoire de la Commune
- Pour la Commune, de développer la politique de lecture publique sur son territoire par la mise en place d’objectifs et de moyens (détaillés dans l’annexe à la présente charte)

La présente convention est prévue pour une durée initiale de 4 ans, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** les principes proposés au sein du nouveau contrat d’objectif bibliothèque
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document en question ainsi que tout acte nécessaire à cette fin

POUR – 16

CONTRE – 0

ABSTENTION – 1 : Stéphanie POIRIER

PERSONNEL

Délibération n°2025.1.006 – Création d’un poste d’adjoint administratif territorial (35/35°)

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’il est souhaitable de pérenniser 1 poste affecté au service administratif, actuellement pourvus par des contrats de droit public qui arrivent à échéance cette année.

Le Conseil, à l’unanimité,

- **DECIDE** la création d’un poste d’Adjoint administratif 1e classe, à compter du 1er mars 2025, coefficient d’emploi 35/35°.

Délibération n°2025.1.007 – Suppression d’un poste d’adjoint administratif territorial principal 2e classe et création d’un poste d’adjoint administratif territorial principal 1e classe

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que, dans le cadre du mécanisme d’avancement automatique de grade via l’obtention de l’ancienneté nécessaire à cette fin, un agent actuellement Adjoint administratif principal 2e classe peut être amené à être nommé Adjoint administratif principal 1e classe.

Vu l'avis des supérieurs hiérarchiques, il propose de créer le poste nécessaire à leur avancement, et supprimer l'ancien poste occupé.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1e classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 35/35°.
- **DECIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2e classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 35/35°,

Question de la part de Stéphanie POIRIER : « Est-il possible d'avoir la liste des effectifs communaux mise à jour ? »

Réponse de Jean-François CLASQUIN : « Je m'en chargerai »

Délibération n°2025.1.008 – Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2e classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1e classe

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du mécanisme d'avancement automatique de grade via l'obtention de l'ancienneté nécessaire à cette fin, un agent actuellement Adjoint technique principal 2e classe peut être amené à être nommé Adjoint technique principal 1e classe. Vu l'avis des supérieurs hiérarchiques, il propose de créer le poste nécessaire à leur avancement, et supprimer l'ancien poste occupé.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1e classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 35/35°.
- **DECIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2e classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 35/35°,

AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n°2025.1.009 – Organisation du temps scolaire

Rapporteur : Coralie HUREL-MATHIEU

Madame Coralie HUREL-MATHIEU, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle que la Commune de Hadol a reçu un courrier de la Directrice Académique des services de l'Education Nationale des Vosges lui demandant de valider l'organisation du temps scolaire, et ce tous les 3 ans, même lorsqu'aucun changement n'est prévu dans les horaires comme dans la répartition des jours de classe sur la semaine (cf. art. D.521-12 du Code de l'éducation).

Elle précise que le Conseil d'Ecole du 14 janvier 2025 a voté, à l'unanimité, le maintien du rythme actuel et propose de suivre l'avis du Conseil d'Ecole.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver les horaires et la répartition des jours de classes inchangés

Délibération n°2025.1.010 – Signature de la Convention Territoriale Globale – Période 2025/2029

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un projet de territoire qui vise à renforcer l'efficacité entre divers partenaires (CAE, CAF, Conseil Départemental et MSA) et intervient dans les champs : parentalité, petite enfance, enfance – jeunesse, animation de la vie sociale et accès aux droits.

La première Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a été mise en place en 2020 pour une durée 4 ans.

Lors de la Conférence des Maires du 20 janvier dernier, il a été évoqué la signature de la seconde CTG 2025/2029.

Il vous est donc demandé de délibérer, pour le 1er mars 2025 dernier délai, sur l'adhésion à la Convention Territoriale Globale afin de bénéficier des aides financières de la CAF dans le cadre des actions communales en cours ou à venir de 2025 à 2029.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer le renouvellement de la CTG sur la période 2025-2029, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune au projet de CTG,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la CTG sur la période 2025-2029, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a mentionné que le point sur les diverses sessions de l'enquête publique relative à la modification du PLU serait fait ce lundi 17 février.

Monsieur le Maire a également rappelé que la présentation pour la possibilité d'installation des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux, suivi de l'esquisse du centre bourg par le bureau d'étude CASSANI se tiendra ce mardi 18 février.

Bernard COLIN s'interroge sur la pertinence de la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.

L'équipe municipale a fait un point d'étape sur l'avancement des implantations des arrêts de car : changements réalisés, travaux prévus et à prévoir...

Mention a été faite par Philippe MAIRE que le stop a été installé sur le chantier de la Rue Haute, et que la signalisation reprend doucement.

Adeline FRESSE émet des doutes sur le sens de priorité mis en place sur la Rue Haute, et Bernard COLIN du caractère trop bas des terre-pleins.

Concernant la Ligue de l'Enseignement, Adeline FRESSE pose la question de la nécessité d'une continuité du centre aéré au mois d'août, et Anne COURTOIS PAULUS note que l'inscription à la semaine est plus pénalisante que l'inscription au jour, bien que permettant à l'association plus de visibilité sur les effectifs.

Jean-Michel GABRION soulève un dysfonctionnement de la diffusion du Conseil sur la page

Facebook de la commune, et Anne COURTOIS-PAULUS pose la question quant à l'absence de rapports transmis pour la commission urbanisme.

La séance est levée à 19H30.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits. Toutes les matières étant épuisées, lecture est faite des douze délibérations (n°001 à 010).